

RÉMUNÉRATION ET SALAIRE

› Part variable, primes et dividendes

› Fiche de paie

› Mutuelle et Prévoyance

› Heures supplémentaires

› Avantages

ACCUEIL

BUSINESS

DRH

RÉMUNÉRATION ET SALAIRE

AVANTAGES

LesEchos.fr

La crèche interentreprise, un coût moins élevé qu'il n'y paraît

MARIE-SOPHIE RAMSPACHER | LE 29/06/2016 À 07:00



Le concept des crèches de Cap Enfants propose d'offrir aux tout-petits une ouverture sur le monde à travers la musique (ici les jeux sonores de la bulle musicale). - Cap Enfants

Business case | Thales , Atos et EMC2, dont certaines antennes sont installées dans de lointaines banlieues, ont souscrit à un projet de crèche interentreprise sans s'endetter.

« *Lorsqu'Atos a emménagé à Bezons, dans un campus situé relativement loin des lieux d'habitation des salariés, nous avons sollicité les salariés sur leurs propositions d'animation et d'aménagement du site* », relate Jean-Marie Simon, directeur général d'Atos France. Parmi les 98 propositions retenues, la création d'une crèche interentreprise. Pourtant, aucun projet de ce type ne préexistait dans la zone.

Atos a conçu le projet ex nihilo. « *Le déménagement est l'occasion de construire un nouveau projet en direction des salariés et d'améliorer la conciliation des vies privée et professionnelle* », approuve Pierrette Schaeffer, responsable RH en charge du projet de crèche de Thalès, lancé lors d'un déménagement sur deux sites à Colombes et Genevilliers, dans les Hauts-de-Seine. A l'époque, la direction du groupe y voit immédiatement **un élément d'attraction et de rétention pour les femmes ingénieurs**, en nombre toujours insuffisant chez Thales, mais aussi **un facteur de productivité**.

Permettre aux mères d'assurer des réunions tardives _après 17h_ tout en les exonérant du stress généré par les aléas des transports en Ile-de-France constitue un double avantage. « *Disposant d'objectifs commerciaux élevés à atteindre tous les trimestres, je n'aurais pas réussi à conserver mon*

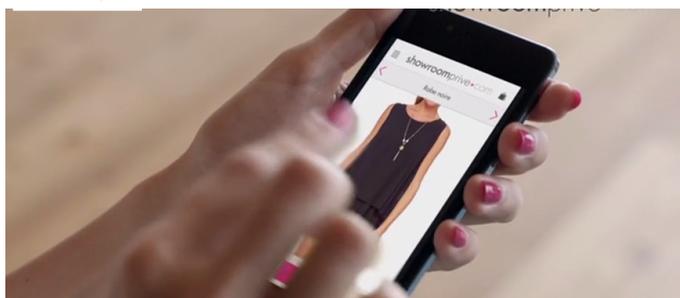
emploi en quittant mon bureau à 17h », approuve Pascale Zilli, déléguée du personnel à EMC2, une autre entreprise convaincue par le concept de crèche interentreprise.

Si ces différentes sociétés ont sauté le pas, en choisissant la solution de Cap Enfants, c'est aussi parce que ce gestionnaire de crèches a su **convaincre leurs directeurs financiers respectifs de la rentabilité de l'investissement**, et surtout que la mise de départ n'était pas si élevée. Le foncier, premier poste de dépenses, est en effet pris en charge par le gestionnaire de berceaux. «

L'identification du bâtiment, son financement, voire sa construction, sont de notre ressort. A nous de réunir le tour de table avec l'appui de la Caisse des allocations familiales (CAF) et de nos partenaires bancaires », rassure Claudia Kespy-Yahi, directrice générale de Cap Enfants. Reste à l'entreprise utilisatrice à financer le fonctionnement de la crèche en pré-réservant des places pour une durée de trois, quatre ou six ans. Financé dans les municipalités par les villes, un berceau coûte environ 15.000 euros par an et par enfant, mais une large part de ce montant 83 % peut être défiscalisé. « **Le crédit d'impôt famille (CIF) permet aux entreprises de bénéficier l'année suivante d'une ristourne de 50 % du montant du financement, à concurrence de 500.000 euros, le complément pouvant être assuré par les tickets Cesu Enfance. L'effet de trésorerie est important la première année, mais récupéré l'année suivante** », détaille Claudia Kespy-Yahi. « **Concrètement, la crèche coûte 10 euros par an et par enfant à l'entreprise** ». Quant à la famille, il lui reste une quote-part évaluée selon son quotient familial et les revenus du couple, à l'instar de ce que pratiquent les municipalités. Cerise sur le gâteau pour les DRH, le gestionnaire de crèches quantifie lui-même les futurs besoins des salariés à partir du bilan social de l'entreprise, s'occupe des critères d'attribution des places, des campagnes d'inscription et du suivi des familles, déchargeant la DRH de ce volet administratif.

PUBLICITÉ

En savoir plus



inRead invented by Teads

Inexistant il y a dix ans, **le marché des opérateurs privés de crèches se développe à un rythme régulier, faute de solutions publiques d'accueil**, surfant sur la tendance des sièges à s'installer loin des centres-villes. Ces réseaux permettent en outre aux grands groupes de **s'exonérer de toute responsabilité financière, juridique et sanitaire**. Pour autant seule une poignée d'entreprises du CAC 40 et du SBF 120 souscrivent à ce système, une crèche installée près du siège social pouvant constituer un avantage notoire vis-à-vis des salariés nomades ou installés en province.